



Communiqué de presse

Contact presse : Geoffrey Bansard

Téléphone : 02.35.03.47.04

Courriel : geoffrey.bansard@cram-normandie.fr

Rouen, vendredi 25 juin 2010

La CRAM de Normandie précise ses chiffres en matière de troubles musculo-squelettiques

Sur les 3 347 maladies professionnelles reconnues et indemnisées en 2008 auprès de l'Assurance Maladie, 57% sont imputables aux seuls troubles musculo-squelettiques (TMS). Cette proportion monte à 61,5% en ajoutant les maladies du dos.

Les TMS occupent une place de plus en plus prépondérante parmi les maladies professionnelles, c'est pourquoi la CRAM de Normandie a alerté depuis de nombreuses années les employeurs et a mobilisé ses ingénieurs-conseils et ses contrôleurs de sécurité sur ce thème. Ces derniers interviennent en entreprise avec le souci permanent d'améliorer les conditions de travail des salariés et de mettre en place une démarche de prévention des TMS efficace. En 2009, ingénieurs-conseil et contrôleurs de sécurité de la CRAM sont ainsi intervenus dans 165 entreprises normandes qu'ils ont accompagné spécifiquement sur la prévention des TMS.

Etant conscient que de nombreux TMS ne sont pas déclarés en maladies professionnelles, la CRAM de Normandie agit par ailleurs à différents niveaux, notamment auprès des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) qu'elle sensibilise et suit. Depuis 2009, elle pilote également, en commun avec les Caisses d'Assurance Maladie et le service médical de l'Assurance Maladie, un dispositif prenant en compte l'ensemble des arrêts (maladie et AT/MP) et permettant de mener nos actions vers des entreprises ciblées.

Pour mémoire, les dépenses Accidents du Travail / Maladies Professionnelles (AT/MP) de l'Assurance maladie ont atteint en 2008 la somme de **422M€** pour les deux régions normandes, dont 202M€ imputables aux maladies professionnelles.

Retrouvez tous les chiffres des accidents du travail et des maladies professionnelles sur le site Internet de la CRAM de Normandie :

<http://www.cram-normandie.fr/lespdf/statistiques2008.pdf>

* malgré les cancers d'origine professionnelle et les pathologies liées à l'amiante particulièrement fréquentes dans notre région